

N°1 : Septembre 2013

Sommaire

1. Problématique et enjeux
2. Actions en région
3. Acteurs en région
4. Zoom sur
5. Sitographie
6. Revue de presse
7. Ressources eSET



Les sons sont omniprésents dans notre environnement et dans notre vie quotidienne. Ils proviennent de sources nombreuses et d'une grande diversité : comportements, modes de transport, activités professionnelles, accueil d'enfants dans les établissements et restaurants scolaires, activités culturelles, activités de loisirs.

Chacun d'entre nous a sa propre perception du bruit, qui dépend de sa sensibilité, du moment, du lieu : un son agréable pour les uns peut être ressenti comme une gêne pour les autres. Les expositions au bruit sont quotidiennes et nombreuses : elles peuvent être subies ou volontaires. Par leur durée et leur intensité, les sons de la nature ne constituent pas un danger pour l'audition. Mais certaines sources sonores créées par l'homme sont capables de provoquer des dégâts importants pour l'oreille. Le cumul de toutes les sources sonores peut avoir un impact sanitaire non négligeable sur les individus. Ses effets étant rarement immédiats et perceptibles, le bruit n'a pas toujours été considéré comme présentant un risque réel pour la santé.

Depuis 1980, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'est montrée particulièrement préoccupée des problèmes liés au bruit dans l'environnement puisque, contrairement à beaucoup d'autres nuisances environnementales, le bruit dans l'environnement a continué à se développer et génère un nombre croissant de plaintes de la part des populations affectées.

Tout l'enjeu consiste donc à prendre conscience de son environnement sonore afin de pouvoir adopter des comportements adaptés.

1. Problématique et enjeux



Quelques définitions :

Le bruit désigne le phénomène physique et la sensation provoquée par ce phénomène.

On parle de bruit quand un ensemble de sons nous déplaît ou est jugé comme gênant. Le son est plutôt lié à une notion de plaisir, d'esthétique.

(Source : site internet de l'INRS, livret pédagogique : les risques auditifs)

- Selon la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie française, le bruit est un « son ou ensemble de sons qui se produisent en dehors de toute harmonie régulière »

- Selon l'AFNOR, le bruit se définit comme toute sensation auditive désagréable ou gênante, tout phénomène acoustique produisant cette sensation, tout son ayant un caractère aléatoire qui n'a pas de composantes définies.

Quelques chiffres :

- Les différentes études conduites en France montrent qu'environ cinq millions de personnes sont malentendantes, dont deux millions chez les moins de 55 ans. (Source : *Inpes*) ; dont 10% ont moins de 18 ans (Source : *l'environnement sonore en classe*)

- 1 enfant sur 1000 et 1 adulte sur 10 sont touchés par des troubles de l'audition (Source : *l'environnement sonore en classe*)

- Aujourd'hui, en France, plus de trois millions de salariés sont exposés sur leur lieu de travail, de manière prolongée, à des niveaux de bruit potentiellement nocifs.

(Source : <http://www.travailler-mieux.gouv.fr>)

- Selon une enquête de 2003, près d'un jeune sur 4, âgé de 15 à 24 ans, déclare avoir des difficultés à suivre ou à participer à une conversation

(Source : *l'environnement sonore en classe, 2006*)

- 1 personne sur 5 n'aurait jamais fait contrôler son audition.

- Lors d'une enquête TNS-SOFRES, réalisée en 2010, deux tiers des personnes interrogées ont cité le bruit à leur domicile comme première source de nuisances.



Effets et impacts sanitaires du bruit

Musique amplifiée, concerts, discothèques, baladeurs ... sont susceptibles de mettre en danger l'audition.

- Les personnes atteintes de traumatismes sonores aigus (perte d'audition, acouphènes...) ont été évaluées à 1 400 personnes par an en France.

- Plus d'un adolescent sur dix souffre d'un début de surdité avec une perte auditive de plus de 20 dB.

- Parmi les 18/25 ans, un jeune sur dix déclare écouter régulièrement son baladeur à un volume sonore élevé.

- Plus de huit jeunes sur dix (81,1 %) déclarent avoir été au moins une fois exposés à un volume sonore élevé lors d'un concert, en discothèque, ou encore en jouant de la musique au cours des douze derniers mois.
- Parmi les 18-25 ans qui affirment avoir été exposés à un volume sonore élevé en discothèque, lors d'un concert ou en jouant de la musique au cours des douze derniers mois, seuls 7,5 % déclarent avoir utilisé des protections auditives et 5,1 % s'être éloignés des sources de bruit.

(Source : Baromètre santé Environnement – INPES, 2007)

Les effets sanitaires du bruit sont extrêmement difficiles à appréhender, dans la mesure où ils dépendent, en grande partie, de paramètres individuels. Un même bruit n'affecte pas de la même manière deux personnes différentes, dans la mesure où elles auront des seuils de sensibilité variables en fonction de leur âge, de leur histoire personnelle, de leur environnement, de leur accoutumance au bruit, etc.

Ce que l'on sait, c'est que **le bruit peut avoir de lourdes répercussions sur la qualité de vie**. En effet, le bruit peut-être considéré comme un agent de stress environnemental qui peut avoir un impact négatif sur la vie quotidienne, à l'école ou au travail. Les effets du bruit peuvent aller d'une simple gêne vers une réduction de la performance au travail jusqu'à la perturbation du sommeil, l'augmentation du risque de maladies cardio-vasculaires ou le déficit auditif.

(Source : <http://www.environnement.public.lu>)

En effet, **l'exposition prolongée au bruit perturbe de façon insidieuse le système nerveux**. La première cause est **la fatigue**. A cette fatigue vient s'adjoindre un « cortège » d'effets secondaires : **nervosité, irritabilité, perte de vigilance et de l'attention, perte de capacité de concentration, tremblements des mains, vertiges**. On estime qu'une exposition à un bruit de 30 à 60 dB, entraîne des

réactions psychiques. De 60 à 90 dB des réactions **psychiques et somatiques**.

(Source : <http://centre-audition.com>)

L'exposition au bruit peut également perturber les communications et les activités, mais aussi affecter les apprentissages scolaires et les performances.

Zoom sur le bruit en milieu scolaire

Selon plusieurs études, le comportement de l'enfant en milieu scolaire peut être en partie lié à l'environnement sonore. Plus l'insonorisation des locaux et en particulier celle des lieux communs est efficace, plus la concentration des élèves augmente. Ainsi à la cantine, les repas se déroulent dans de meilleures conditions et, en cours, l'attention et la compréhension sont améliorées.

(Source : [Bruit et santé - Effets biologiques et sanitaires du bruit - Comment lutter contre le bruit ? AFSSET oct 2007 - 8 p.](#))

Les effets du bruit représentent **un coût social et économique pour l'individu et la société**. Le coût induit du non-traitement de la déficience auditive en France est estimé à 24,5 milliards d'euros par an. La dégradation de l'état de santé général des personnes exposées à des nuisances sonores sur une longue période entraîne consultations médicales et consommation médicamenteuses (troubles de l'endormissement, lutte contre le stress) qui renchérisent le coût social d'un environnement dégradé.

(Source : Centre d'information sur le bruit www.bruit.fr)

Note : l'intensité sonore se mesure en décibels (dB)

Décibel « A » noté dB (A)

Les atteintes auditives dues au bruit



La nocivité des sons sur l'audition est liée à des paramètres tels que : le niveau sonore, la durée et de la fréquence de l'exposition, pureté du son, émergence et rythme, des paramètres individuels (âge, vulnérabilité personnelle). Quelle que soit la nature du son, plus le niveau est élevé et la durée d'exposition longue, plus le risque auditif est important.

Nous ne sommes pas tous égaux face aux sons : certaines personnes ont une vulnérabilité auditive particulière et leur dose de son tolérable est bien inférieure à la dose habituelle. L'âge, la condition physique, les antécédents médicaux peuvent aussi influencer cette vulnérabilité.

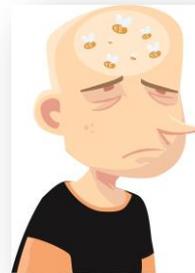
A un même niveau d'exposition, les effets peuvent varier fortement d'une personne à une autre.

Les troubles auditifs liés au bruit peuvent prendre plusieurs formes :

- les acouphènes : ce sont des bourdonnements ou sifflements perçus en continu, en l'absence de bruit. Ils peuvent être temporaires ou permanents.
- l'hyperacousie : cela correspond à une hypersensibilité de l'oreille à certains sons. On perçoit les sons plus forts qu'ils ne le sont réellement
- la fatigue auditive : c'est un déficit temporaire de l'audition, qui constitue un « signal d'alarme ». Un temps de récupération dans une ambiance calme permet de récupérer une capacité auditive normale.

- la perte auditive : elle peut être partielle ou totale, mais elle est irréversible. On peut qualifier différents stades de la surdité :
 - surdité légère : la perte auditive peut passer inaperçue car les fréquences de la parole sont peu touchées.
 - surdité moyenne : l'individu n'entend plus les fréquences sonores élevées (sons aigus) d'une conversation ; elle devient "dure d'oreille" et ne comprend plus distinctement ce qui est dit,
 - surdité sévère ou profonde : le sujet n'entend plus, ou très peu, ce qui se dit.

(Sources : site de l'Inpes, site de l'INRS)



Tous ces symptômes peuvent arriver brutalement et à tout âge. C'est pourquoi certains signes doivent toujours être pris au sérieux et considérés comme des « signaux d'alerte » :

bourdonnements, sifflements, sensation d'oreille cotonneuse ne sont jamais anodins. Dans tous les cas, ces symptômes peuvent être source de handicap social ou professionnel.

Seuils de dangers pour l'audition :

Le risque auditif existe bien avant l'apparition d'une douleur. L'oreille peut être endommagée, sans que nous le sachions, à partir d'une exposition à 85 dB (A).

Au-dessus de 80 dB (A), le bruit peut provoquer des bourdonnements, des sifflements d'oreille ainsi qu'une baisse temporaire de l'audition.

La sensation de douleur est ressentie à partir de 120 dB (A), mais une surdité peut se produire bien en dessous de ce seuil, à la suite d'une fatigue auditive ou d'un accident auditif. L'exposition à un bruit de courte durée et d'intensité très importante, tel que la détonation d'armes à feu, une explosion..., peut provoquer un traumatisme sonore aigu

(TSA), provoquant une baisse de l'acuité auditive. À partir de 140 dB (C), un bruit soudain très intense, par exemple lors d'une explosion, peut entraîner une surdité brutale, totale ou partielle, réversible ou non. (Source : INRS)



Pour autant, peu de comportements préventifs sont mis en œuvre par les plus jeunes. Ainsi, parmi les 18-25 ans qui affirment avoir été exposés à un volume sonore élevé en discothèque, lors d'un concert ou en jouant de la musique au cours des douze derniers mois, seuls 7,5 % déclarent avoir utilisé des protections auditives et 5,1 % s'être éloignés des sources de bruit.

(Source : <http://www.inpes.sante.fr>)

Pour que la musique reste un plaisir : protégez vos oreilles !

L'exposition des jeunes aux volumes sonores élevés

Bien que les troubles auditifs concernent en premier lieu les populations les plus âgées, les études françaises et internationales montrent que les jeunes sont de plus en plus nombreux à souffrir de troubles de l'audition. Environ 10 % des jeunes de moins de 25 ans présentent ainsi une perte auditive pathologique. Les expositions sonores représentent une des causes majeures de déficit auditif chez les jeunes de moins de 25 ans.

Que ce soit dans les salles de concerts, en discothèque, ou avec un baladeur mp3 (dans la rue, dans les transports en commun...), l'exposition des adolescents et des jeunes adultes à de la musique à volume sonore élevé est omniprésente.

Les risques auditifs en milieu de travail

Le bruit est une nuisance majeure dans le milieu professionnel, source de troubles auditifs, mais également de stress et de fatigue qui peuvent avoir des conséquences sur la santé du salarié et la qualité de son travail : il diminue en particulier la concentration et les performances, pouvant amener à des accidents. Près de 70 % des Français se disent dérangés par le bruit sur leur lieu de travail.

Le bruit est reconnu comme cause de maladie professionnelle depuis 1963.

Aujourd'hui, en France, plus de trois millions de salariés sont exposés sur leur lieu de travail, de manière prolongée à des niveaux de bruit potentiellement nocifs.

Un travailleur sur trois et un ouvrier sur deux sont soumis à des bruits trop importants sur leur lieu de travail. De nombreux métiers sont exposés au bruit, mais les travailleurs les plus exposés sont ceux des secteurs de l'industrie, de l'agriculture, et de la construction. Les sources sont multiples et diverses, les principales étant les machines, les outils, les voix et les véhicules.

La répartition des salariés exposés à des bruits supérieurs à 85 dB (A) est passée de 13 % en 1994, à 18% en 2003, puis à 20% en 2010. Il est possible que cette évolution provienne en partie d'un meilleur repérage du bruit grâce à des campagnes de mesure. En 2006, l'abaissement du seuil réglementaire à 80 dB (A,) pour une surveillance renforcée des salariés, a pu accroître le nombre de salariés plus particulièrement suivis (DARES Analyses, mars 2012, n°23).

Selon l'enquête SUMER 2010 en France, les expositions de longue durée (plus de 20 h par semaine) à des niveaux élevés (plus de 85 décibels) concernent près de 6 % des salariés du secteur privé.

La surdité se situe au quatrième rang des premières maladies professionnelles. Environ 1 200 cas environ de surdités professionnelles sont reconnus chaque année.

Selon le ministère du travail, de l'emploi et de la santé, le coût moyen d'une surdité professionnelle indemnisée par la sécurité sociale est de 100 000 euros. C'est l'une des maladies professionnelles les plus coûteuses pour la collectivité. (Source : Le bruit en milieu du travail, CIDB).

L'exposition au bruit en milieu de travail

Les situations considérées comme nécessitant des mesures de prévention sont les suivantes : ambiance sonore bruyante pendant la majeure partie de la journée, nécessité d'élever la voix pour tenir une conversation à deux mètres de distance durant une partie de la journée, utilisation d'outils ou d'équipements motorisés bruyants pendant plus de la moitié de la journée, travail dans une branche d'activités industrielles telle que BTP, production de béton, plasturgie, industries agroalimentaires et textiles, industrie du bois-papier ou encore des produits minéraux, métallurgie, construction automobile... ; bruits occasionnés par des impacts ou de sources explosives.

(Source : Le bruit en milieu de travail, CIDB)

Le critère pris en compte pour mesurer l'impact du bruit sur la santé d'un travailleur est son exposition au bruit : on détermine le niveau cumulé, qui tient compte du niveau sonore reçu par le travailleur et de la durée d'exposition.

Cela nécessite de bien comprendre et de caractériser l'exposition des salariés sur leur lieu de travail en déterminant les sources de bruit, le mode de propagation, et l'exposition des travailleurs.

On considère que le niveau d'exposition est préoccupant à partir d'un niveau sonore moyen de 80 décibels durant une journée de travail de 8 heures. Si le niveau est extrêmement élevé, supérieur à 130 décibels, toute exposition, même de très courte durée, est dangereuse.

La réduction des risques liés au bruit



L'employeur a l'obligation d'évaluer l'exposition au bruit : le code du travail lui impose d'éviter les risques en agissant le plus en amont possible sur

l'environnement de travail et en évaluant les risques qui ne peuvent être évités. Il doit mettre en œuvre des mesures adaptées si l'existence de risques pour les travailleurs est avérée.

Le risque bruit peut être pris en compte au moment de la conception des locaux de travail.

La réduction passe par des actions de prévention collective, qui **réduisent le bruit à la source** ou agissent sur la propagation du bruit dans le local de travail : aménagement de l'espace de travail, **traitement acoustique des locaux**, achat des équipements les moins bruyants, **encoffrement** des machines... Les salariés exposés doivent être formés et informés sur les risques et leur prévention et avoir un suivi médical approprié.

L'employeur est tenu également de mettre à disposition des équipements de protection individuelle contre le bruit (casque antibruit, bouchons d'oreilles...) à partir de 80 dB (A) d'exposition et de veiller à ce qu'ils soient portés à partir de 85 dB (A).

Sources :

- **L'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010 : premiers résultats de l'enquête SUMER.** DARES. Dares Analyses, mars 2012, n°023
- **Bruit et santé.** CIDB. 2013
- **Le bruit en milieu de travail.** CIDB
- **Bruit & santé : effets biologiques et sanitaires du bruit.** Afsset. 2007
- **Impacts sanitaires du bruit.** Afsse. 2004
- **L'environnement sonore en classe.** Inspection académique de Côte-d'Or, DRASS de Bourgogne, DIREN de Bourgogne, CPIE Pays de l'Autunois Morvan. 2006. Cédérom
- [Site internet de l'Inpes](#)
- Site internet de l'INRS : [dossier sur le bruit](#)
- [Site internet du centre d'information sur le bruit](#)
- [Portail de l'environnement du Grand-Duché de Luxembourg](#)
- Site internet [Travailler mieux, la santé et sécurité au travail](#)

2. Actions en région

- ▶ **Concert pédagogique Peace & Lobe en Bourgogne - Musiques amplifiées et risques auditifs**



Vidéo de présentation du concert pédagogique Peace & Lobe en Bourgogne par les partenaires du projet.

- ▶ **Plaquette Peace & Lobe Bourgogne**



Plaquette expliquant les différentes parties du concert pédagogique Peace & Lobe

- ▶ **Prévention des risques auditifs - Rapport d'évaluation des concerts pédagogiques Peace & Lobe auprès des collégiens et lycéens de Bourgogne**



Rapport d'évaluation des concerts pédagogiques Peace & Lobe organisés auprès des collégiens et lycéens de Bourgogne. L'IREPS de Bourgogne (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé) et la CIRE (Cellule InterRégionale

d'Épidémiologie) ont validé la méthodologie expérimentale de cette étude menée auprès de 365 élèves ayant assisté à un concert.

- ▶ **Exposition l'ABC du son**



Cet abécédaire reprend les thèmes abordés dans le spectacle Peace and Lobe (concert dynamique et interactif retraçant l'histoire des musiques amplifiées) : l'histoire de la musique amplifiée, les moyens de protéger ses oreilles tout en profitant de la musique, les signes à connaître... Chaque lettre guide vers une meilleure gestion de son environnement sonore au quotidien !

- ▶ **Campagne sur la prévention des risques auditifs en Bourgogne**



La mise en place d'outils complémentaires à destination des professeurs (livrets pédagogiques, documentation diverse...) ainsi que la diffusion d'une exposition et une campagne d'affichage dans les réseaux de transport complètent le dispositif

► **L'environnement sonore en classe : outil d'aide à l'animation à destination des professeurs des écoles**



Ensemble pédagogique (valise avec cédérom) permettant de conduire des actions d'éducation à la santé sur le thème du bruit avec des élèves de l'école primaire selon les objectifs suivants : prendre conscience de l'environnement sonore (d'une écoute passive à une écoute active), adopter des comportements visant la prévention des risques auditifs, adopter une attitude citoyenne (comportements adaptés à la situation sonore, réflexion collective sur la qualité de l'environnement).

► **Atelier scientifique - Environnement sonore**



Dans ce livret scientifique, des petits jeux sont proposés aux élèves de primaire pour aider à comprendre les sujets proposés : la propagation du son, la physiologie du son et l'environnement sonore.

3. Acteurs en région



[Agence régionale de santé de Bourgogne](#)

Le champ d'intervention des ARS concerne tous les risques, tant biologiques que physiques, d'origine anthropique ou naturelle, au cours des activités domestiques, de travail ou de loisir. L'ARS de Bourgogne met notamment en œuvre un programme de sensibilisation et d'information sur les risques auditifs liés à l'écoute de musiques amplifiées. Il s'adresse tant aux jeunes qu'aux professionnels et aux utilisateurs des salles de répétition.

Le Diapason - 2 place des Savoirs - CS 73535 - 21035 DIJON CEDEX
Téléphone : 08 20 20 85 20 (standard)



DREAL Bourgogne : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Bourgogne met en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, les politiques publiques du Ministère de l'Égalité des Territoires (MET L) et du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Elle porte la préoccupation environnementale ainsi que la transition écologique et énergétique au cœur de son action.

En Bourgogne, ce sont près de 280 agents qui travaillent au sein de la DREAL. Elle est composée de cinq services thématiques et d'un service support installés à Dijon et comprend 3 unités territoriales dans les départements de la région.

21 bd Voltaire - 19 bis - 21 078 Dijon cedex

Téléphone : 03 45 83 22 22

dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr



Éducation nationale – L'académie de Dijon

L'académie de Dijon regroupe 4 directions des services départementaux de l'éducation nationale (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne), placée sous l'autorité du recteur qui représente le ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'académie de Dijon

Les missions de l'académie de Dijon :

- Scolarise les élèves de la maternelle au baccalauréat
- Forme les étudiants et les adultes
- Gère et forme les enseignants et personnels de l'Éducation nationale
- Assure avec les collectivités locales ou territoriales la gestion des bâtiments scolaires, universitaires et administratifs
- Coopère avec les organismes institutionnels, associations agréées et avec les entreprises
- Informe les institutions, les personnels, la presse, le grand public
- Innove, expérimente et recherche.

2G rue du général Delaborde- BP 81 921 - 21019 Dijon Cedex

Téléphone : 03 80 44 84 00 - **Fax** : 03 80 44 84 28

<http://www.ac-dijon.fr/>



La Cave à Musique de Mâcon – Association Luciol

La Cave à Musique a été initiée par la Ville de Mâcon ; le Ministère de la Culture et de la Communication a encouragé ce projet dans le cadre du dispositif Cafés/Musiques. La gestion du lieu est confiée à l'association Luciol par conventionnement.

119 Rue Boullay - 71000 Mâcon

Téléphone : 03 85 21 96 69



Sur le territoire national, La Cave à Musique, comme d'autres lieux similaires, regroupés au sein de la Fédurok (fédération de lieux dédiés aux musiques actuelles/amplifiées), a contribué et contribue à l'évolution et à la reconnaissance du secteur des [musiques actuelles et/ou amplifiées](#).

119 Rue Boullay - 71000 Mâcon
Téléphone : 03 85 21 96 69



Producteur mais aussi pépinière locale de groupes de musiques actuelles, Youz est avant tout un pôle d'accompagnement, de ressources et de services autour de l'environnement professionnel des musiciens à l'échelle de son territoire (mâconnais, Bourgogne et plus...). L'Asso Youz coordonne également le dispositif de sensibilisation aux risques auditifs en milieu scolaire "Peace & Lobe" en région Bourgogne.

119 rue Boulay (c/o la Cave à Musique) - BP108 - 71004 MACON
Téléphone : 03 85 38 01 38 - **Mobile** : 06 34 48 20 23
<http://www.assoyouz.com/>

4. Sitographie



[Ministère des Affaires sociales et de la Santé](#)

L'objectif du Ministère des Affaires sociales et de la Santé sur ce dossier est de fournir à tous des informations sur les risques du bruit pour la santé et sur les moyens de les éviter.

Il apporte également aux maires et aux exploitants d'établissements diffusant de la musique amplifiée des renseignements pratiques sur les dispositifs de lutte contre le bruit.



[INRS](#)

La principale mission de l'INRS est de développer et de promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Une mission qui répond à des exigences économiques, sociales et politiques et qui s'articule autour de 3 axes majeurs : anticiper, sensibiliser, informer et accompagner.



[Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie](#)

L'exposition à des niveaux sonores excessifs, peut entraîner des lésions définitives du système auditif ; mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil, les comportements...



www.ecoute-ton-oreille.com

Il met à la disposition des internautes des informations sur les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée et les moyens de prévention. Il propose un quiz pour mettre fin à certaines idées reçues, et répond aux questions fréquemment posées sur le sujet.



www.agi-son.org

AGI-SON est devenue au fil des années un véritable espace de réflexion, d'échanges, d'information, de valorisation et de diffusion des pratiques en matière de gestion sonore dans le spectacle vivant, en direction : des spectateurs de concerts et des pratiquants de musiques amplifiées, des professionnels du spectacle vivant, des décideurs nationaux et européens, des porteurs de projet d'éducation au sonore.



[Centre d'information et de documentation sur le bruit](#)

Le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) est un lieu de ressources et de diffusion de l'information vouée à la promotion de la qualité de notre environnement sonore. Association loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique, le CIDB a pour principales missions d'informer, de sensibiliser, de documenter et de former sur le thème de la protection de l'environnement sonore. Créé en 1978 à l'initiative du ministère chargé de l'Environnement, le CIDB est l'interlocuteur privilégié tant du grand public que des quelques 1 000 organismes publics ou privés intervenant dans le domaine de la gestion de l'environnement sonore.

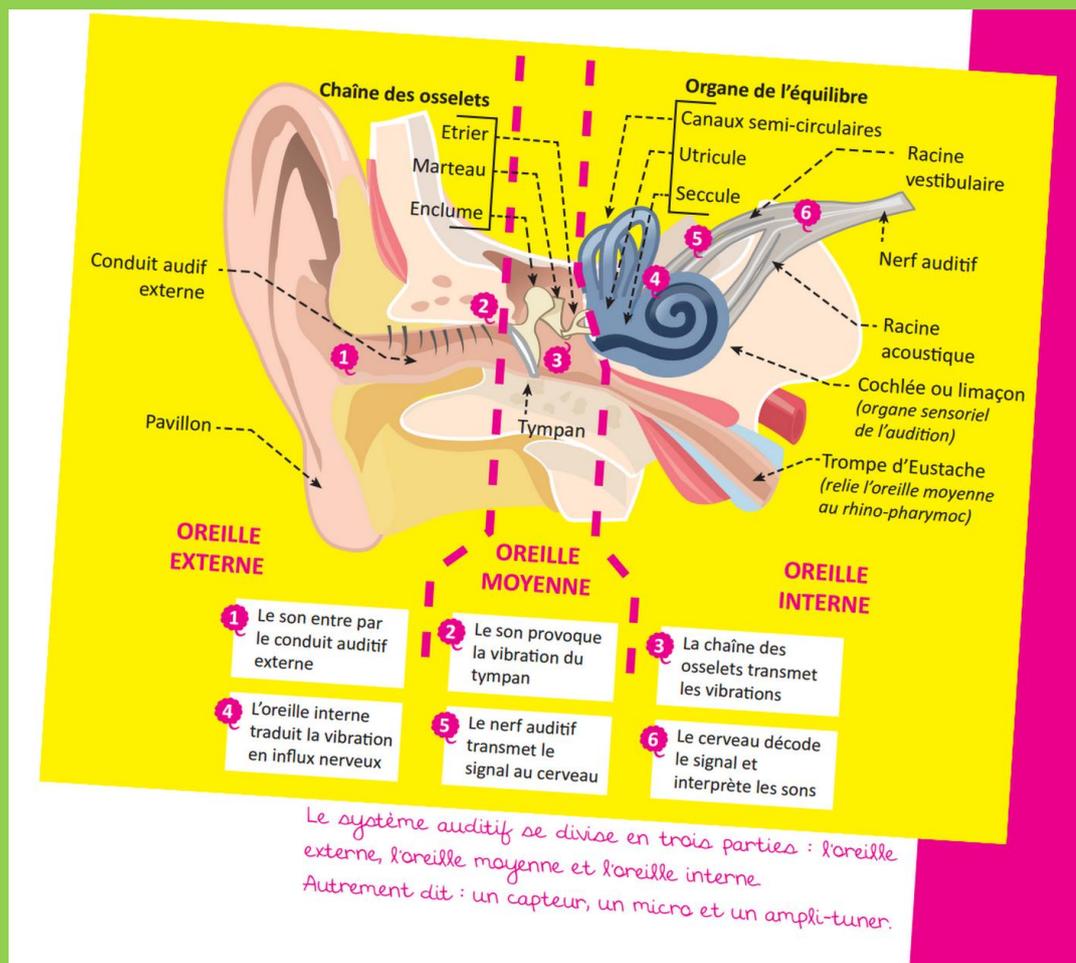


Travailler mieux - La santé et la sécurité au travail

Le bruit est une nuisance très répandue sur les lieux de travail. Les travailleurs sont soumis au bruit dans la plupart des secteurs d'activité, y compris les services : bois, métaux, fabrication d'éléments en béton, BTP, plasturgie, agroalimentaire, utilisation d'outils portatifs, etc. Sensibiliser et informer les travailleurs est une action fondamentale pour aider à prendre conscience des risques liés au bruit et donc à s'engager dans une démarche participative pour le réduire. Des mesures, souvent simples à appliquer, permettent de diminuer l'exposition des travailleurs.

Zoom sur...

1. L'oreille



2. Les mesures de prévention

QUELQUES REFLEXES SIMPLES A ADOPTER

Pour profiter au mieux de la musique et prévenir toute atteinte auditive

Pour les utilisateurs de baladeurs :

- Régler le volume sonore du baladeur à la moitié du volume maximum ;
- Ne pas chercher à couvrir les bruits extérieurs et éviter de régler le volume dans un environnement sonore élevé ;
- Utiliser les casques ou écouteurs fournis avec l'appareil, ils garantissent un volume sonore maximum de 100 dB ;
- Limiter la durée d'écoute avec un casque ou des écouteurs.

En concerts et en discothèques :

- S'éloigner des enceintes ;
- Faire des pauses, 30 minutes toutes les deux heures ou 10 minutes toutes les 45 minutes ;
- Porter des bouchons d'oreille. Pour les retirer, il est nécessaire d'être au calme pour ne pas exposer brutalement ses oreilles à un volume sonore élevé ;
- Attention aux prises d'alcool et de médicaments, elles peuvent déformer la perception auditive et atténuer la sensation de douleur en cas d'écoute de musique amplifiée.

3. Les mesures de protection auditive

Vous dépassez régulièrement la dose de son tolérable par votre organisme :
Portez des bouchons !

LES PROTECTIONS AUDITIVES

Les traumatismes auditifs ne doivent pas être une fatalité. Que ce soit dans un contexte professionnel ou de loisir (notamment en lien avec l'écoute et la pratique des musiques amplifiées), les protections auditives sont des solutions efficaces pour préserver son capital auditif.

Il existe plusieurs sortes de protections auditives (couramment appelées bouchons d'oreilles) et en particulier :



Les bouchons jetables à usage unique en mousse atténuent le volume sonore mais altèrent le son en masquant les aigus. Souvent mis à disposition gratuitement en concert.

> prix moyen pratiqué : 0,30 €



Les bouchons en plastique, quant à eux, présentent la même caractéristique en terme de qualité d'atténuation du son mais sont plus confortables à l'oreille et ne se jettent pas.

> prix moyen pratiqué : 20 €



Les bouchons en silicone réalisés sur mesure par des audioprothésistes sont généralement utilisés par les musiciens et techniciens. Confortables, ils agissent sur l'atténuation du volume sonore sans trop modifier la clarté du son.

> prix pratiqué : de 91,50 à 183 €

4. Le Pass Santé Jeunes en Bourgogne : www.pass-santejeunes-bourgogne.org



Bruit, musique et audition mais aussi *Tabac, Alcool, Cannabis etc, Amour et sexualité, Mal-être, Bien vivre ensemble, Bien manger, bien bouger, Internet, toi et les autres, Sports et loisirs en sécurité, Sécurité routière, Sécurité sociale.*

De 8 à 18 ans, le Pass Santé Jeunes Bourgogne vous donne tous les conseils, astuces, ressources fiables, adresses utiles pour répondre à vos questions. Retrouvez aussi des quizz, des jeux... pour vous amuser à tester vos connaissances sur tous les sujets qui vous préoccupent en matière de santé.

6. Revue de presse

Bien public



► Festival Lez'Artempo Auxonne : en route pour la neuvième

11 avril 2013

La neuvième édition du festival Lez'Artempo, en lien avec Peace and Lobe, spectacle pédagogique de sensibilisation sur les risques auditifs piloté par les associations Youz et Luciol

► Seurre : les écoliers sensibilisés aux risques auditifs

30 mars 2013

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école élémentaire du Jacquemart à Seurre ont bénéficié

d'une l'animation dans le cadre de la prévention des risques auditifs

► **Journée de l'audition**

23 mars 2013

En 2012 quelques 10 000 élèves bourguignons ont été sensibilisés aux risques auditifs à travers les concerts pédagogiques Peace and Love soutenus par l'agence régionale de santé

► **Chatillon-sur-Seine : sensibilisation des jeunes aux risques auditifs**

3 février 2013

Grâce à un spectacle pédagogique, plus de 300 élèves ont été sensibilisés aux risques auditifs des musiques amplifiées

► **Montbard : 160 personnes se sont déplacées pour le concert du groupe The Popes**

29 janvier 2013

Pour son premier concert de l'année, Canal 64 a invité sur la scène montbardoise The Popes, héritier sulfureux des Popes, qui a clôturé la manifestation Peace and Love

Journal de Saône-et-Loire

► **Louhans : un mic-mac au palace**

10 mai 2013

Synesthé'zic a profité de Peace and Love, opération de sensibilisation des jeunes aux risques auditifs, pour transformer le Palace en salle de concert

► **Louhans : pour prendre soin de ses oreilles**

8 mai 2013

Le principal message de Saint-Loup, groupe qui anime le spectacle présenté durant deux jours à des élèves de troisième et de seconde au Palace de Louhans, est : attention aux dangers du son, car les oreilles, ça ne se répare pas

► **L'oreille, un organe à préserver**

30 mars 2013

Quand le conservatoire de musique de l'Autunois met l'accent auprès des élèves et des professeurs sur la prévention auditive, en collaboration avec l'association Audition-Solidarité

► **Les oreilles, ça se protège**

24 mars 2013

À Digoïn, un spectacle Peace and Love pour sensibiliser près de 200 élèves de seconde aux risques auditifs

► **Journée de l'audition à Chatenoy-le-Royal : des ateliers pour tester ses oreilles**

13 mars 2013

De nombreux ateliers pour visiteurs de tous les âges

► **Les jeunes sensibilisés aux risques auditifs**

18 février 2013

Depuis 2002, l'association Luciol, gestionnaire de la Cave à musique à Mâcon, coordonne avec l'association Youz le projet de sensibilisation aux risques auditifs

Journal du Centre :

► **Les jeunes et les risques auditifs**

12 avril 2013

Plus de 450 lycéens pour un concert pédagogique sur les risques auditifs

► **Lors de la journée de l'audition, le Fil d'Ariane invite à protéger son capital auditif**

13 mars 2013

Action de sensibilisation auprès des élèves sur les risques auditifs pour la journée nationale de l'audition

7. Ressources disponibles sur eSET

▶ **Vague de froid extrême – Les conseils du ministère de la santé et de l'INPES**

Novembre 2010 - INPES, Ministère Des Affaires Sociales Et De La Santé

▶ **Spectacles pédagogiques Peace & Lobe en Bourgogne**

ARS Bourgogne, DREAL Bourgogne, GIP FTLV De Bourgogne

▶ **Bruit et santé**

Mars 2013 - Ministère Des Affaires Sociales De La Santé Et Des Droits Des Femmes

▶ **Bruit & santé – Effets biologiques et sanitaires du bruit – Comment lutter contre le bruit ?**

Octobre 2007 - AFSSET

▶ **Encore plus fort ?**

Centre D'information Et De Documentation Sur Le Bruit

▶ **Le bruit en milieu de travail : fiche de synthèse**

Centre D'information Et De Documentation Sur Le Bruit

▶ **Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel**

Septembre 2013 - ANSES

▶ **Nos oreilles, on y tient !**

JNA, Les Centres Régionaux

▶ **Pass Santé Jeunes**

ARS Bourgogne, IREPS Bourgogne

▶ **Le bruit**

Centre D'information Et De Documentation Sur Le Bruit

▶ **L'ABC du son – exposition**

Janvier 2012 - GIP FTLV De Bourgogne

▶ **Ministère des Affaires Sociales et de la Santé**

Ministère Des Solidarités De La Santé Et De La Famille

▶ **Peace & Lobe**

Association Luciol, Cave à Musique

▶ **Niveaux acceptables d'expositions aux niveaux sonores élevés de la musique**

Septembre 2013 - Haut Conseil De La Santé Publique

▶ **L'environnement sonore en classe**

Novembre 2006 - ARS Bourgogne, CPIE - Pays De L'Autunois Morvan, DREAL Bourgogne, IA 21

▶ **À force d'écouter la musique trop fort, on finit par l'entendre à moitié**

INPES, Ministère Des Affaires Sociales Et De La Santé